Règlement particulier

13éme TOURNOI JEUNE DU BGR

Samedi 9 janvier 2027

Règlement Version 3 du 13/10/2026

Article 1: Dénomination

Le BADMINTON GARD RHODANIEN organise son 13éme Tournoi JEUNE le samedi 9 janvier 2027.
Cette compétition est autorisée par la ligue Occitanie de Badminton sous le numéro dossier 2602879

Article 2 : Lieu

Le tournoi se déroule au gymnase de Tavel, 244 Chemin des Comeyres, 30126 TAVEL

Article 3 : Organisation

3.1 Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points peuvent éventuellement être complétés au vu des dispositions et des équipements attribués.

3.2 Le Juge-Arbitre désigné par le comité d'organisation est M. Philippe GIROUD.
Les décisions du Juge-Arbitre, de ses adjoints et des arbitres, le cas échéant, sont sans appel.
Le Juge-Arbitre est en droit de prendre toutes mesures qu'il jugera utile envers tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement ou du règlement général des compétitions.

3.3 Les GEO du tournoi sont Patrice TOSO et Sandrine GIROUD

3.4 Le présent règlement sera affiché dans la salle.

3.5 La participation au Tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Article 4: Gestion du Tournoi

Le tournoi est géré avec BADNET. Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du Juge-Arbitre.
- Regrouper des tableaux.
- Modifier les séries d'âges des tableaux
- Limiter le nombre de participants pour assurer une qualité optimale de la compétition.
- Modifier la structure de certains tableaux
- Créer des séries intergenres pour éviter des annulations de séries incomplètes
- Supprimer des tableaux pour lesquels le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant.

Article 5 : Participation

5.1 Le tournoi est ouvert aux catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors. Il se déroulera selon les règles de la FFBad et le règlement général des compétitions.

Date limite d'inscription : lundi 28 décembre 2026 à Minuit.

Tout participant devra être licencié FFBad au moment de son inscription (pas de licences en cours).

5.2 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad autorisés à jouer dans les catégories concernées **et classés de NC à R4**

Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participation aux compétitions et tournois officiels.

Les inscriptions seront données en priorité :

1. aux joueurs qui permettront de maintenir les tableaux et la cohérence des séries

2. par ordre de réception (date de saisie Badnet). Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et validées par le règlement des frais d'inscription de la paire de joueurs pour les tableaux de doubles, et du joueur pour les tableaux de simple.

Les éventuelles erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des formulaires d'engagement mal saisis dans Badnet seront supportées par les clubs en cause.

5.3 Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. Ces documents seront disponibles dans la salle pendant la durée du tournoi.

Article 6 : Tirage au sort et classement

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 3 janvier 2027

Les classements CPPH pris en compte pour le tirage au sort et déterminer les têtes de séries seront ceux de la **mise à jour du jeudi 31 décembre 2026**.

Article 7 : Engagement

Les droits d'inscriptions s'élèvent à : **16€ pour 1 tableau ou 2 tableaux.**

INSCRIPTION UNIQUEMENT VIA LE SITE BADNET : https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=.....

Ces droits d'inscriptions incluent la part reversée à la FFBad.

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, sauf sur présentation d'un certificat médical dans la limite de 5 jours après la fin de la compétition, soit le 14 JANVIER 2026.

La transmission, après tournoi, des justificatifs de forfait se fait directement sur la plateforme MyFFBaD en allant dans **Mon compte** puis **Mes justificatifs.**

Article 8 : Catégories

Les catégories en compétition sont les suivantes *:			
BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR

* : attention à l'article 4

CLASSEMENTS AUTORISES : NC à R4

Article 9 : Déroulement

Les tableaux seront joués selon le calendrier prévisionnel suivant :	
Samedi 8h-17h (⚠ horaire approximatif)	**Samedi 16h-19h (⚠ horaire approximatif)**
SH BEN, SH MIN, SH CAD, SH JUN	DOUBLES INTERGENRES Toutes catégories d'âges mélangées
SD BEN, SD MIN, SD CAD, SD JUN	
12 JOUEURS / TABLEAU	16 PAIRES
De préférence en poules uniques de 6, répartition au CPPH au sein de chaque catégorie	De préférence en poules uniques de 4 répartition au CPPH
Objectif : 5 matchs/joueur	Objectif : 3 matchs/joueur
⚠ UN JOUR PARTICIPANT AU SIMPLE ET AU DOUBLE POURRA JOUER 8 MATCHS DANS LA JOURNEE	

- : attention à l'article 4

Les horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif et pourront évoluer en fonction du nombre d'inscrits et du tirage au sort.

Les horaires des convocations seront diffusés auprès des clubs à l'adresse internet qui sera indiquée lors de l'inscription.

Les matchs se disputeront au meilleur des 3 sets de 15 points et en auto-arbitrage ou en arbitrage officiel désigné par le JA.

Article 10 : Tenue

Le port de chaussures de sport de salles est obligatoire dans la surface de jeu.

Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règlements FFBad.

Article 11 : Joueurs Mineurs

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge et doit rester pendant toute la durée où ces mineurs sont présents sur la compétition.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs n'ayant aucun représentant à la compétition.

Article 12 : Plateau de jeu

12.1 À leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de trois minutes maxima après l'appel de leur match. S'il a lieu, **le test des volants devra avoir lieu durant ces 3 minutes**.

12.2 Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes. Toutefois, ce temps pourra être réduit à la demande des joueurs concernés, conformément au RGC.

12.3 Un joueur absent pourra être déclaré forfait cinq minutes après l'appel de son match. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (deux maximums par joueur de simple ou par paire de double).

12.4 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau, …). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match (sauf accord du juge arbitre).

12.5 Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

12.6 Filins : un volant touchant un filin au service sera compté let une fois, et faute la seconde fois. En cours de jeu le volant sera compté faute.

12.7 Structures fixes (éclairages, panneaux de basket, plafond…) : le volant touchant une structure fixe au service ou en jeu sera compté faute.

Article 13 : Les volants

Le volant officiel de la compétition est le **DTL81 PRO** (en vente dans la salle).
Les volants seront fournis par les joueurs à part égale.

Article 14 : Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 15: Réclamation

Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.

Article 16 : Droit à l'Image

Tout joueur peut être photographié ou filmé à l'occasion du tournoi. Ces photographies peuvent être diffusées sur des sites Internet ou des publications du club ou du comité départemental.
Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites, merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription du tournoi ou au moment du pointage.

L'organisateur BGR **Le Juge Arbitre**